

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 30 avril 2013 modifiant l'arrêté du 12 avril 2013 portant nomination des membres de la commission des préparateurs en pharmacie et des préparateurs en pharmacie hospitalière, prévue aux articles L. 4241-5 et L. 4241-14 du code de la santé publique

NOR : AFSH1330296A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 4241-5 et D. 4241-22 ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2013 portant nomination des membres de la commission des préparateurs en pharmacie et des préparateurs en pharmacie hospitalière, prévue aux articles L. 4241-5 et L. 4241-14 du code de la santé publique ;

Vu la proposition de la Fédération nationale SUD santé-sociaux,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Pascal FALEMPIN, représentant la Fédération nationale SUD santé-sociaux, est nommé membre titulaire à la commission des préparateurs en pharmacie et des préparateurs en pharmacie hospitalière, en remplacement de Mme Carole SOULAY, pour une durée allant jusqu'à l'expiration du mandat de son prédécesseur.

Mme Estelle ANDRES, représentant la Fédération nationale SUD santé-sociaux, est nommée membre suppléant à la commission des préparateurs en pharmacie et des préparateurs en pharmacie hospitalière, en remplacement de M. Bruno COUBLUC, pour une durée allant jusqu'à l'expiration du mandat de son prédécesseur.

Article 2

Le directeur général de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 30 avril 2013.

Pour la ministre et par délégation :
*Le chef du bureau RH2
de l'exercice, de la déontologie
et du développement professionnel continu,*
G. BOUDET